



A31 Bis : « Un projet pharaonique et démesuré selon l'Association de sauvegarde de Bétange

Pour l'association de sauvegarde du site de Bétange et les treize associations fédérées, c'est toujours non. Elle ne veut pas d'A31 Bis tout court, a fortiori avec la sortie d'un tunnel à proximité du bois de Bétange. Le comité de pilotage présidé par le préfet le 28 novembre lui a permis de réaffirmer ses arguments. Le projet sortie nord lui paraît « pharaonique et démesuré ». Pharaonique ? « Le passage à ciel ouvert sur 1 km de six voies de circulation, sur 150 mètres de large », soit la 2x2 voies de l'A31 Bis et la départementale en

parallèle. « La Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, NDLR) a annoncé la mise en place de murs anti-bruits, les merlons végétalisés étant impossibles par manque de place. » Ces murs seront du côté de Terville, ce qui renverra toutes les nuisances (bruit, gaz, odeurs) vers le bois de Bétange. « Rien n'est prévu pour protéger le parc et l'allée des Marronniers », classés à l'inventaire des Monuments historiques, où nichent soixante-dix espèces d'oiseaux protégés et treize espèces de

chiroptères. Et où, depuis cette année, le parc abrite de nouveaux hôtes : des milans royaux. Une espèce rare, dont il existe 300 couples à travers la Lorraine.

● Contesté

L'association de sauvegarde du site le rappelle : si l'A31 Bis se fait, la traversée de Thionville sera déclassée et le trafic de l'A31 reporté, soit 100 000 véhicules par jour. Les dégâts « seront irrémédiables puisque l'État annonce la destruction de 10 hectares du bois de Terville pour le nouvel échan-



Le parc de Bétange abrite 70 espèces d'oiseaux protégés et 13 de chiroptères. Photo O.J.

geur ». Son alternative ? La mise à trois voies de l'A31 à partir de Bétange jusqu'à l'A3, et la mise en place d'une rambarde modulable 3+1 entre Richemont et Bétange, aux heures de pointe. « Si malgré tout les pouvoirs publics s'obstinent », l'association de sauvegarde et ses treize alliées demandent « la réalisation d'une tranchée couverte de la sortie du tunnel jusqu'à la sortie 42 Bétange ». Le tunnel devra aussi respecter « une profondeur suffisante » lors de son passage à la verticale des marronniers. Dans tous les cas, elle prévient : sans changement de cap, « le projet d'A31 Bis ne manquerait pas d'être contesté devant une juridiction administrative ».

● Olivier Jarrige